

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE 2020





SOMMAIRE

- Rappel des obligations réglementaires
- Le rôle de la commission communale d'accessibilité pour les personnes handicapées
- Composition de la commission
- L'activité de la commission
- Énumération des travaux effectués en 2020
- Prévisionnel et souhaits pour 2021
- Les transports
- Recensement et organisation de l'offre de logements accessibles
- Informations et communication
- Thématiques et actions portées par la Ville



RAPPORT ANNUEL 2020

Obligations réglementaires:

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, conformément à l'article L. 2143-3 du code général des collectivités locales créé par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la commission communale d'accessibilité vous présente son rapport annuel 2019.

Des copies de ce rapport, seront réglementairement transmises à :

- Monsieur le Préfet du Gard
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Gard
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Le rôle de la commission communale d'accessibilité :

- Dresser le constat du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics.
- Recensement de l'offre en logements accessibles sur le territoire de la commune.
- Faire toutes propositions utiles en vue d'améliorer la qualité de la vie urbaine des personnes handicapées.

La Commission Communale d'Accessibilité pour Personnes Handicapées (C.C.A.P.H.) a été créée sur la commune de Nîmes par une délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2015.

Composition des membres de la commission communale d'accessibilité

- **Présidente :**

- Madame Véronique JOUVE-SAMMUT, Conseillère déléguée aux handicaps et à l'accessibilité.

- **Représentants de la commune :**

- Madame Marie-Chantal BARBUSSE, Adjointe déléguée à l'action sociale, Présidente déléguée du CCAS



- Madame Catherine JEHANNO, Conseillère municipale déléguée aux aînés
- Monsieur Richard FLANDIN, Adjoint délégué aux aménagements urbains, à la voirie, à l'éclairage public et au plan lumière, président du conseil de quartier Costières.
- Monsieur Marc TAULELLE, Adjoint délégué à la construction et à la rénovation énergétique des bâtiments, Président du conseil de quartier Mas de Mingue Courbessac.
- Monsieur François COURDIL, Adjoint délégué à la politique de la ville et aux centres sociaux, Président du conseil de quartier Grézan Chemin Bas d'Avignon

- **11 représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées :**

- Un représentant de l'Association France Handicap (A.P.F.)
- Un représentant de l'Association des Parents et Amis des Enfants Handicapés Moteurs de la Cigale (A.P.A.E.H.M.)
- Un représentant de l'association GEIST 21
- Un représentant de l'Association Hubert Pascal
- Un représentant de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (F.A.A.F. Gard-Lozère)
- Un représentant de l'Association ARAMAV
- Un représentant de l'Association des Sourds et Malentendants du Gard
- Un représentant de l'Association gardoise des Déficients Auditifs (SURDI 30)
- Un représentant de l'Association Nîmoise d'Aide à Domicile aux Anciens (A.N.A.D.A.)
- Un représentant de l'Association NIMES HANDISPORT
- Un représentant de l'Association NIMES-HANDICAPS

- **2 représentants d'associations ou organismes représentant les personnes âgées :**

- Un représentant de l'association Les Amis de Serre Cavalier
- Un représentant de l'association Le club rencontre et loisirs

- **2 représentants des acteurs économiques :**

- Le président ou son représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.)
- Le président ou son représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard (C.M.A.)



- **2 représentants d'autres usagers de la ville :**

- Un représentant de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (F.C.P.E.)
- Un représentant de Pour un grand Nîmes Métropole.

- **2 experts en accessibilité :**

- Madame Christiane GRAS
- Monsieur Jean Jacques VIAL

Les réunions de la commission communale d'accessibilité :

- 1 réunion plénière, le jeudi 28 janvier 2021.

L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION

► En matière de travaux

Les travaux de voirie et espaces publics qui ont été réalisés, font suite à des observations de terrain, à des demandes des particuliers, à des analyses soulignées au travers du **PAVE** (Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces publics de la commune), et sont étendus sur l'ensemble de la ville. La priorité ayant été fixée quand il apparaissait qu'il y avait un manquement évident aux règles d'accessibilité, ou quand des opportunités se présentaient en parallèle à des travaux entrepris.

De même, la continuité de l'action d'accessibilité engagée sur les établissements communaux recevant du public est également prise en compte aux travers des observations et de leurs solutions, soulignées dans les différents diagnostics **Ad'AP** (Agenda d'Accessibilité Programmée) et de leur caractère prioritaire.

Les travaux réalisés en 2020 concernant l'accessibilité de la voirie, et des espaces publics:

- Rue Notre Dame – Rue Catinat et Villars – Ecole Jacques Prévert
- Rue San Lucar – Chemin du Mas de Vignolles
- Rue du Mail



- Rue Ménard angle Rue de L'Albenas
- Rue de l'Ancienne Gare – Lycée Hemingway
- Rue Tour de l'Evêque et angle Rue Edgard Mouton
- Rue Paul Painlevé

Arrêts de bus aménagés 2020

- PISSEVIN Rue Utrillo (1 sens, rue Utrillo)
- PAUL PAINLEVE (2 sens, Rue Paul Painlevé)
- HEMINGWAY (2 sens, Rue de l'Ancienne Gare)
- ARCHIMEDE (2 sens, rue Archimède)
- FAC MEDECINE (2 sens, Chemin du Carreau de Lanes)

Stationnements adaptés 2020:

- 1 place de stationnement rue Ménard
- 1 place de stationnement adaptée rue Tour de l'Evêque
- 1 place rue des Bénédictins

Les travaux réalisés en 2020 concernant les établissements recevant du public :

Secteur Sportif

- Gymnase Condorcet

Secteur administratif

- Cimetière Courbessac

Secteur scolaire : Plan de relance économique 2021

- Charles Martel élémentaire
- Jean Macé élémentaire
- Jean Macé maternelle
- Paul Langevin élémentaire
- Crèche E Cotton
- F Dolto maternelle
- M Soboul Elémentaire
- Prosper Mérimée Elémentaire
- La cigale Elémentaire
- Combe les oiseaux Maternelle
- Lakanal Elémentaire
- Lakanal Maternelle
- Pont de justice Elémentaire

Certaines de ces opérations ne sont pas encore terminées début 2021, un retard ayant été pris à cause de la suspension des travaux pendant le confinement lié à la covid-19.



PROPOSITIONS ET PISTES 2021 : PAVE

Les voies qui peuvent être aménagées en 2021 :

- Place du Docteur Cantaloube (25 000 € ttc)
- Rue Galilée (20 000 € ttc)
- Rue Séguier (20 000 € ttc)
- Rue Florian (50 000 € ttc)
- Signalétique horizontale et verticale (5 000 € ttc)
- Accompagnement Ad'Ap :
- Rue Rouget de l'Isle et Bénédictins (15 000 € ttc)
- Accompagnement DIVAQ :
- Rue de l'Eglise – Ecole de Saint Césaire (10 000 € ttc)
- Accompagnement ERP :
- Rue de la Tour Magne – 1 Place de stationnement PMR (5 000 € ttc)

Quelques souhaits émis par la commission pour l'année 2021

Monsieur Brouat pour l'APF, demande une vigilance accrue sur le traitement de la voirie et notamment sur les ressauts (rue de l'ancienne gare, trottoir rue Auguste).

L'ensemble des associations désirent plus de concertation en amont des projets par petit groupe de travail.

Afin de préparer au mieux la commission communale d'accessibilité et les ateliers du handicap, ils demandent l'envoi par mail du document projeté.

Concernant les emplacements PMR, il est demandé de voir avec la police municipale, s'ils sont équipés de lecteur pour la nouvelle carte handicap.

Sur la signalétique, les associations de malvoyants désirent un contrôle de la hauteur des panneaux. Certains étant jugés trop bas. De même pour les pupitres au-devant des monuments et musées qui ne disposent pas d'avertisseur de présence de mobilier urbain.

Pour le recensement des logements accessibles /adaptés auprès des bailleurs sociaux, madame Lisette Persillet de l'APF aimerait avoir une réunion de concertation avec ces organismes pour faire un point sur la réglementation et les projets à venir.

En ce qui concerne les logements accessibles dans le parc privé, monsieur Jean-Jacques Vial préconise de se rapprocher de l'ANAH et d'Urbanis.

Enfin, suite à une remarque d'une association pour malentendants, madame Chantal Barbusse va doter le CCAS de masque inclusif.

La présentation de l'état général des ERP sur la commune en accessibilité à fin novembre 2020, amène les associations à questionner les chiffres basés sur du déclaratif. Pour eux, il y a un écart entre le déclaré et le réel vécu au quotidien notamment, pour les ERP de 5^{ème} catégorie (hôtels, commerces...).

Une demande de contrôle accrue par la DDTM est émise.

➤ En matière de déplacement urbain

Les transports



Les transports relèvent de la compétence intercommunale d'accessibilité.

- Aménagement de la 1^{ère} phase de T2 (CHU Carrémeau – Gare centrale)
- 5 quais de bus ont été aménagés (Rue Utrillo, Paul Painlevé, Hemingway, Archimède et Fac de médecine).
- Une billettique sans contact a été mise en place pour le service Handigo via les cartes d'abonnement. Il n'y a plus de surcoût sur les trajets Handigo pour les abonnés Tango.

Pour 2021

- Formation des conducteurs de bus et tram à l'accueil des personnes handicapées, par le délégataire.
- Mise en place d'une boucle à induction magnétique à la boutique Tango.
- Prolongement de la ligne T2.

➤ L'organisation du recensement de l'offre en logements accessibles sur le territoire de la commune

A la demande de la collectivité, les organismes publics de logements recensent l'offre de logements accessibles disponibles, qui est ensuite mis en ligne sur le site de la Ville. Pour les logements privés accessibles à la location et/ou à la vente, un formulaire en ligne permet de se référencer (rappel de cette démarche via les réseaux sociaux).

➤ En matière d'information et de communication

Le site internet de la ville de Nîmes « nimes.fr » est enrichi d'un onglet « Accessibilité » dans lequel on retrouve les principales informations réglementaires et pratiques sur l'accessibilité :

- La commission communale d'accessibilité : rapports 2018, 2019 et 2020 en ligne.
- Le registre d'accessibilité
- Le recensement des logements accessibles et/ou adaptés chez les bailleurs sociaux : tableaux 2019 et 2020 en ligne.
- Le PAVE : rapports 2018, 2019 et 2020 en ligne.

➤ Thématiques et actions portées par la Ville

- **Le CCAS**

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Chaque année, le CCAS accorde des subventions à des associations à caractère social. Parmi elles, 12 associations intervenant spécifiquement dans le champ du handicap ont été subventionnées par le CCAS en 2020, pour un montant total de 47 650 €.



DISPOSITIFS D'AIDE DU CCAS

- Aide à la mobilité pour les personnes en situation de handicap
- Escalier Plus
- Secours financier accordé en complément de la prestation de compensation du handicap (PCH)
- Aide au séjour de vacances pour les personnes en situation de handicap
- Instruction des demandes d'aide sociale légale

MEDIATION NUMERIQUE

Pour les personnes en situation de handicap, le centre multimédia propose l'accès à des postes informatiques dotés d'une technologie adaptée à différents handicaps (postes équipés de différentes souris, ainsi que de guide doigts pour claviers).

Afin de répondre aux demandes et besoins de chacun, l'animateur du centre propose une assistance individuelle pour renseigner, guider et former les usagers.

Cette période de pandémie (COVID 19) a fait l'objet de plusieurs mesures préventives auprès de la population. Il est important de souligner que le centre multimédia est resté ouvert durant une courte période : 5 mois.

- **Les ressources humaines**

Elles travaillent sur les six axes présents dans la convention FIPHFP 2018-2020 dont le projet et la politique handicap, l'accessibilité, le recrutement, le maintien dans l'emploi...

- **Destination pour tous**

L'audit externe a commencé le 15 novembre 2019 et s'est terminé en juin 2020 (suspension Covid-19)

Un premier comité technique s'est tenu le 24 novembre 2020, suivi d'un comité de pilotage élargie le 19 janvier 2021.

Trois grands axes de travail, se dégagent de celui-ci :

- Le portage politique et la gouvernance
- Le développement de la marque « Tourisme et Handicap » dans les établissements recevant du public.
- La communication, l'information et la géolocalisation en temps réel.

En parallèle, un marché pour la réalisation de 7 panneaux de signalétique tactile 3D à l'extérieur des monuments romains (Arènes, Maison Carrée et Tour Magne) a été passé avec la société Empreinte Signalétique. Ils seront installés durant le premier semestre 2021



Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2020 de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées.

Copies transmises à :

- Monsieur le Préfet du Gard
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Gard
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)